

Parc technologique mort-né ?

Question

En 2007 déjà, par voie de postulat, je demandais la création d'un parc technologique pour héberger l'innovation dans le canton de Fribourg. Un an plus tard, le Conseil d'Etat recommandait au Grand Conseil de prendre en considération la proposition en question, ce que le Grand Conseil fit à l'unanimité. Notre Gouvernement a alors mandaté une société indépendante qui a reçu la mission d'établir un rapport sur les différentes opportunités et problématiques découlant de la construction d'un parc technologique.

Comme je suis l'auteur du postulat, la société indépendante mandatée par le Conseil d'Etat m'a impliqué dans ses recherches. J'avais alors émis plusieurs propositions, tant sur le plan de la localisation que sur le plan du concept d'un parc technologique fribourgeois, lesquelles pouvaient être consignées dans le rapport que le Conseil d'Etat devait soumettre au Grand Conseil pour la fin de l'année 2009. A ce jour, aucune trace du rapport, la transmission de celui-ci au Législatif ayant été ajournée à plusieurs reprises.

Bien conscient que divers éléments ont grandement influencé l'avancement du dossier (fermeture de Cardinal, p. ex.), je suis quand même inquiet de constater que ce fabuleux projet, qui n'est pourtant qu'à l'état embryonnaire, suscite déjà la polémique. En effet, je constate avec effroi que, au lieu de voir les opportunités avérées que présente la création d'un parc technologique et donc de réunir forces et idées pour en planter les premiers jalons dans un délai raisonnable, on est déjà en train de s'enliser. Le canton du Valais ne compte pas moins de 4 parcs technologiques déjà en service. Tourtemagne et Rarogne sont sur les rangs pour ouvrir sur 80 hectares le Parc technologique de la Suisse occidentale qui pourrait être voué au « clean tech ». Fribourg veut-il laisser filer le train ?

Fort de ces constatations, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes ?

- Dans quel délai le Conseil d'Etat pense-t-il soumettre ses propositions au Grand Conseil ?
- Une feuille de route a-t-elle été établie ?
- La localisation du site Cardinal semble avoir les faveurs du Conseil d'Etat. D'autres pistes ont-elles déjà été étudiées ? Sinon, le Conseil d'Etat envisage-t-il de le faire ?
- Un projet de parc technologique intercantonal voué au « clean tech » a-t-il été envisagé ? Sinon, le Conseil d'Etat ne voit-il pas là une occasion pour Fribourg de devenir « le toit » du « clean tech » en Suisse romande ?
- Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il le fait que le canton de Fribourg soit le seul canton romand à ne pas disposer d'un parc technologique ?

Le 21 février 2011

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est conscient du fait que le canton de Fribourg est le seul canton romand à ne pas disposer de parc technologique. Cette situation ne le satisfait pas et il est fermement décidé à proposer aux sociétés visées, dans un avenir proche, des possibilités d'hébergement dans un parc technologique. Etant donné l'importance stratégique d'un tel objet, le Conseil d'Etat est d'avis que la mise en place d'un parc technologique mérite une attention particulière et qu'une analyse précise de la situation est nécessaire afin que le futur parc technologique réponde aux besoins des sociétés visées et aux objectifs de développement économique.

A la suite du dépôt, par le député Eric Collomb, du postulat N° 2024.07 concernant l'hébergement de l'innovation par la création d'un parc technologique et de son acceptation par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a mandaté en 2009 une société privée, spécialisée dans le domaine de l'innovation et ayant déjà contribué à la mise en place de plusieurs parcs technologiques en Suisse, pour réaliser une étude sur la pertinence d'un parc technologique à Fribourg. Les résultats de cette étude constituée de deux parties ont été livrés en janvier et avril 2010. Les mandataires constatent qu'un nombre important d'initiatives et d'instruments de soutien à l'innovation existent à Fribourg et que le canton est déjà très bien équipé en infrastructures comparativement à d'autres. Ils estiment cependant qu'un parc technologique fait encore effectivement défaut et confirment les attentes liées à la localisation d'un tel parc à proximité des hautes écoles fribourgeoises. Les résultats de l'étude indiquent également que le futur parc technologique, du fait de la diversité du tissu économique fribourgeois, ne devra pas être limité à un seul domaine et devra tenir compte tant de l'activité développée que de l'état d'esprit du porteur de projet, l'objectif étant d'en faire un véritable vivier entrepreneurial.

Entre-temps, l'annonce de la fermeture du site Cardinal et les opportunités qui s'y dessinent ont ouvert de nouvelles perspectives. Compte tenu de son accès direct sur le réseau CFF, l'option d'un parc technologique sur le site Cardinal présente un potentiel unique en Suisse romande, non seulement pour le transfert de technologie en provenance des hautes écoles, mais également en tant que site de développement économique d'envergure régionale, voire nationale.

Fort de ces constatations, le Conseil d'Etat répond aux questions du député Collomb comme il suit :

- *Dans quel délai le Conseil d'Etat pense-t-il soumettre ses propositions au Grand Conseil ?*

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il a demandé et obtenu un report de la remise du rapport sur le postulat N° 2024.07 au Grand Conseil. Il sera en mesure de transmettre ledit rapport dans le courant de l'année 2011. Il veut néanmoins prendre en considération les premiers résultats du groupe de travail tripartite Etat, Ville et EPFL.

- *Une feuille de route a-t-elle été établie ?*

La mise en place d'un parc technologique doit se faire en plusieurs phases successives. Vu le potentiel du site Cardinal, le Conseil d'Etat est d'avis que l'option de ce site mérite d'être privilégiée avant toute décision. La question du rachat des terrains et de leur disponibilité a désormais été négociée avec le Groupe Feldschlösschen. En cas d'acceptation de l'achat du site par le Grand Conseil et le Conseil général de la ville de Fribourg, il conviendra de définir, en accord avec les partenaires (ville, canton, hautes écoles, ...), le programme d'occupation d'un tel site et de confirmer l'intérêt d'y implanter

le parc technologique. La question de la réaffectation des terrains (dépollution, démolitions, bâtiments protégés, ...) devra également être étudiée, ainsi que son impact sur les délais de réalisation. Cette phase de faisabilité devrait prendre encore quelques mois ; des groupes de travail sont en cours sur ces différents sujets.

- *La localisation du site Cardinal semble avoir les faveurs du Conseil d'Etat. D'autres pistes ont-elles déjà été étudiées ? Sinon, le Conseil d'Etat envisage-t-il de le faire ?*
Lors de la préparation du rapport sur postulat, la société privée qui a été mandatée de faire une analyse approfondie a examiné trois autres sites possibles sur le plateau de Péroilles.
- *Un projet de parc technologique intercantonal voué au « clean tech » a-t-il été envisagé ? Sinon, le Conseil d'Etat ne voit-il pas là une occasion pour Fribourg de devenir « le toit » du « clean tech » en Suisse romande ?*
Le Conseil d'Etat estime qu'il serait dommage de limiter le futur parc technologique aux seules entreprises *clean-tech*, bien que ces dernières soient appelées à y tenir une place importante.
- *Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il le fait que le canton de Fribourg soit le seul canton romand à ne pas disposer d'un parc technologique ?*
Le Conseil d'Etat veut combler rapidement cette lacune. Il pense que les terrains Cardinal s'y prêteraient tout particulièrement. Dans le cas où le site Cardinal devait être retenu, mais que le délai de réalisation soit retardé en raison de la complexité du site, une réalisation du projet de parc technologique en plusieurs étapes pourrait être envisagée, afin d'accueillir dans des délais les plus courts possible les entreprises ciblées par le projet de parc technologique.
Le rapport sur le postulat N° 2024.07 qui sera remis au Grand Conseil est donc en attente des conclusions de la pré-étude du site Cardinal et devra contenir une proposition d'implantation pour le parc technologique.

Fribourg, le 5 avril 2011